# RELEVE DE DECISION

# DU BUREAU EXECUTIF DU 14 JUIN 2026

VDEF

***Elu.e.s*** :

**Présent.e.s** : DENECHAU Jean-Luc ; BERTHAULT Pascal ; DOS SANTOS Anne ; COURTOIS Christine ; FOURICHON Christine ; MERIC Jean-Claude ; PEBEREL Nathalie ; HENRI Géraldine ; SCHENFEIGEL Christophe

***Excusé.e.s*** : PICARD Yoan ; RUSSO Ed ; BILLY Margaux ; AMOROS Emile ; GALLO-KERLEAU Anne ;

**Invité.e.s :**

**Présent.e.s** : CHIELLINO Guillaume ; COUR Jean-Christophe ; GAUTIER Romain ; MARLIOT Eric ; BOUVET Marc ; LE BOUCHER Pierre ; BOCQUET Bernard ; RODET Philippe ; PENN Marie-Gabrielle ;

***Excusé.e.s*** : BILLON Loic ; LE COQ Pierre ; MEYER-DIEU Baptiste ; LASSEAUX Sylvie

**Procuration :** Yoan PICARD donne pouvoir à Pascal BERTHAULT

Ed RUSSO donne pouvoir à Pascal BERTHAULT

## 1 Mot du Président

| | |
|---|---|
| **Non traité** | Ce sujet a déjà été traité en Conseil d'administration le 13 juin 2026, la veille du Bureau Exécutif |

# 2 Décision relevant du Bureau Exécutif

## *2.1 Vie Fédérale*

### 2.1.1 Relevé de décisions du BE du 19 mai 2026

| | |
|---|---|
| **Décision BE-260614-01** | Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide le relevé de décisions du BE du 19 mai 2026<br><br>Publication électronique du relevé de décisions sur le site Internet de la FFVoile le 24 juin 2026 |

## *2.2 Développement*

### 2.2.1 Campagne PSF FFVoile 2026

| | |
|---|---|
| **Décision BE-260614-02** | Le Bureau Exécutif de la FFVoile prend connaissance de ce point d'étape relatif à la Campagne PSF FFVoile 2026 et valide la composition des commissions nationales (cellule administrative, comité d'évaluation national, commission d'attribution finale) impliquées dans l'évaluation des dossiers et l'attribution des cofinancements à savoir :<br><br>Cellule administrative : Charly FIEVRE, Virginie TOUZEAU, Chloé HARTMANN, François-Xavier CADEVILLE, Marina ASTRE, Marie-Eglantine COMONT et Théo HEBERT – Unanimité du BE<br><br>Comité d'évaluation national : Pascal BERTAULT, Olivier BOVYN, Elisabeth NEIDHART, Anne DOS SANTOS, Jean-Christophe COUR, Romain GAUTIER, Guillaume CHIELLINO, Boris GALOPIN, Sylvie LASSEAUX, Marc BOUVET – Unanimité du BE mais déport de Anne DOS SANTOS et Pascal BERTHAUT<br><br>Commission d'attribution finale : Pascal BERTHAULT, Christine COURTOIS, Jean-Christophe COUR, Elisabeth NEIDHART, Géraldine HENRI, guillaume CHIELLINO, Charly FIEVRE, Dominique TINCELIN, Frédérique CHIKITOU, Boris GALOPIN, Chloé HARTMANN - Unanimité du BE mais déport de Pascal BERTHAULT, de Christine COURTOIS et Géraldine HENRI |

## 2.3 CCA

### 2.3.1 Validation d'un jury sans appel sur le tourVoile

| | |
|---|---|
| **Décision BE-260614-03** | Le Bureau Exécutif de la FFVoile autorise la Commission Centrale d'Arbitrage à désigner un jury national sans appel pour l'édition 2026 de la compétition TourVoile. |

# 3 Points Informations/Échanges

## 3.1 Vie Fédérale

### 3.1.1 Bilan de la réforme de l'organisation des BE

| | |
|---|---|
| **Décision BE-260614-04** | Après échanges et débat, le Bureau Exécutif de la FFVoile décide d'arrêter l'expérimentation de la réforme de l'organisation des Bureaux exécutifs mais souhaite que :<br>- Soient maintenues (voire complétées) les délégations vers les services.<br>Pour mémoire délégations accordées pour la mandature lors du BE du 17/01/2025 :<br>• au DTN pour la désignation des sélections et délégations FFVoile lors des épreuves (Décision BE-250117-10)<br>• au service des pratiques sportives pour l'attribution de l'organisation des Championnats de France de Pratique (Voile Légère et Habitable) (Décision BE-250117-14), pour l'attribution de l'organisation de l'Open de France (Décision BE-250117-15), pour l'attribution des Championnats de France Elite (Voile Légère et Habitable)( Décision BE-250117-16)<br>• au groupe RSO des Pratiques sportives – pole habitable pour les Réglementations Spéciales Offshores (Décision prise lors des mandatures précédentes et renouvelée par le BE-260614-04)<br>• au DTN pour valider les modifications de jauges des pratiques Voile Légère (Hors Classe)( Décision BE-250117-17)<br>• à la CCA autorisant les expérimentations aux RCV (Décision BE-250322-08 et CA -250402-01)<br>- Soit utiliser autant que possible le vote électronique du BE mentionné à l'article 38 du RI de la FFVoile, en rappelant que les points sont identifiés sur l'ODJ comme étant des votes électroniques et en précisant que la période pour voter va de 48h avant le BE jusqu'à l'heure du commencement du BE. Il est rappelé également que toute question posée par un membre du BE pendant la période jusqu'au début du BE interrompt le vote électronique qui passera alors après réponse/explication apportée en BE, en vote lors du BE. Pour mémoire, les décisions du BE prisent dans le cadre de cette procédure figurent dans les relevés de décisions. |

| | |
|---|---|
| | Il est précisé en tant que de besoin que le même processus de vote électronique 48 avant le début de la réunion s'applique au CA (article 30 du RI)<br><br>Il est par ailleurs décidé par le BE que :<br>- les Conseils des Présidents de ligues à compter de 2027 puissent (sauf exception) se dérouler sur une journée (10 H -16 H)<br>- le CA de décembre puisse présenter un bilan de l'année des différents services et groupes de travail pour la parfaite information des administrateurs |
| | |

### 3.1.2 Échange sur l'école de croisière Hozen

| | |
|---|---|
| **Information** | Christine FOURICHON a demandé que le point sur l'école de croisière HOZEN soit inscrit au BE car elle estime que l'offre de croisière Hozen est positionnée sur le même créneau que des offres de croisière de structures affiliées dont les Glénans et leur fait concurrence et par ailleurs avec des tarifs bradés. Elle précise que cela ne correspondait pas selon elle à ce qui a été présenté au BE lors du lancement de l'activité de la Filiale.<br><br>Le Président estime qu'il ne s'agit pas du même positionnement (CSP+, Tout numérique, 60 % de féminine) et réitère ce qu'il avait expliqué au moment de la création de la filiale à savoir qu'elle ne cherche pas à prendre des parts de marché mais à développer un secteur car la demande de loisir nautique chez l'adulte est forte et non suffisamment pourvue. C'est donc des offres complémentaires et non concurrentes.<br>Il précise que des offres tarifaires promotionnelles ont pu être mise en place mais pour le lancement de l'activité.<br>Il précise enfin qu'une réunion a pu être organisée avec les acteurs de l'offre de croisière (Glénans, UCPA, MACIF) afin de présenter la position de la filiale, d'écouter les remarques des structures invitées et il a été proposé de travailler tous ensemble pour le développement de ce secteur et pour répondre à la demande.<br><br>Le Président précise également qu'à partir de septembre des points réguliers seront en fait en BE environ tous les deux mois avec la présentation des activités, des orientations et des intentions politiques concernant France Sailing. |

### 3.1.3 Point déplacement JO - élus-bénévoles

| | |
|---|---|
| **Information** | Un point d'échange a lieu sur un éventuel déplacement du BE lors des prochaines JO 2028 comme cela s'est fait par le passé (sauf Tokyo pour des raisons de COVID) et des coûts associés. Un tour de table est organisé pour savoir qui serait intéressé sachant que les contraintes d'organisation imposent de donner avant fin juin au CNOSF le nombre de place en ce qui concerne la billetterie Voile afin de bénéficier d'une priorité d'accès et d'un tarif bloqué et permettre cette commande. |

## 3.2 Pratiques Sportives

### 3.2.1 Refus des équipages Russes et Biélorusses aux championnats du monde et toutes les compétitions inscrites au calendrier FFVoile

| | |
|---|---|
| **Décision BE-260614-05** | Malgré les assouplissements décidés par le Comité International Olympique (CIO) et par World Sailing, Le Bureau Exécutif de la FFVoile décide après vote à bulletins secrets de maintenir l'interdiction faite aux sportives, sportifs et officiels de nationalité russe ou biélorusse de participer ou d'officier lors des compétitions inscrites à son calendrier. Cette interdiction s'applique également aux athlètes russes ou biélorusses souhaitant concourir sous bannière neutre. |

## 3.3 Développement

### 3.3.1 Bilan des aides Éduquer à la mer fondation de la voile 2026

| | |
|---|---|
| **Information** | Le Bureau Exécutif de la FFVoile a pris connaissance du bilan des aides apportées par la Fondation de la Voile en 2026 sur le programme « Éduquer à la Mer ». |

# 4 Débats / Échanges

### 4.1.1 Bilan AGO de mars – Constat d'une baisse de présence/représentation des représentants à l'AGO

| | |
|---|---|
| **Echange** | Le Bureau Exécutif de la FFVoile constate à partir de données chiffrées liées à l'organisation des AG FFVoile ordinaires entre 2021 et 2025 :<br>- Une baisse continue du nombre d'inscrit des délégués à l'AGO FFVoile depuis 2023<br>- D'une participation physique en fort recul à l'AG 2024 et 2025<br>- Le nombre de délégués statutaires des établissements est en augmentation MAIS très peu de participation physique des représentants des établissements à l'AGO FFVoile (aucun participant physique à l'AG 2025)<br><br>Des échanges ont lieu au sein du BE pour savoir s'il convient de faire évoluer le format de l'AG pour que les représentants soient présents et en particulier :<br>- Maintien d'une journée statutaire mais avec une AGO réduite et couplé à d'autres sujets d'échanges/de débats avec les représentants des clubs pour qu'ils soient présents (cette solution imposera de bouger la cérémonie des tops clubs)<br>- AGO dématérialisée entièrement avec vote de l'ensemble des clubs et organiser à un autre moment un rassemblement des représentants des clubs (du type congrès)<br>- AGO mixte (hybride en couplant des représentants en présentiel et d'autres en distanciel) afin que le maximum de représentants y participe (en présentiel ou à distance) – Imposera d'animer un Chat en ligne<br><br>Certains de ces scénarii imposeront des modifications statutaires et cela ne sera applicable au mieux que pour l'AG de mars 2028. |